



**INTERCO 44**

VILLE  
DE NANTES

## **Retour Comité Technique CFDT Ville de Nantes 16 janvier 2016**

Validation du procès verbal du 19 septembre 2016. Vote : UNANIMITE POUR

Déclaration CFDT sur la visite de la Ministre de la Fonction Publique Madame Girardin / La CFDT a souhaité s'exprimer à ce sujet car les organisations syndicales n'ont pas été invitées à cette rencontre qui avait comme objectif de discuter des démarches de la collectivité pour lutter contre les discriminations . La CFDT étant très impliquée dans cette lutte ,elle aurait souhaité être associée au débat (Cf déclaration ci jointe)

### 2.A - Conservatoire : requalification des postes de l'équipe technique.

La direction a réévalué les postes de l'équipe technique ,ce qui va permettre à 5 agents de dérouler leur carrière en tant qu'agent de maîtrise.

Pourtant, la CFDT s'est abstenue car en contre-partie de cette requalification des postes en agent de maîtrise, les agents devront travailler sans planification de leur temps de travail (selon les besoins du conservatoire) et avec beaucoup plus de polyvalence sur leur poste.

**Votes : CFDT/FO abstention ; CGT/UNSA/CFTC pour**

### 3.A – Maison de la Tranquillité Publique : mise en œuvre du projet

Il est fait état de la création du service administratif « Maison Tranquillité Publique » à moyen humains constants, il sera constitué de 17 postes dont 1 en surnombre.

La CFDT s'est abstenue sur ce dossier car les agents nous ont fait remonter encore trop de questions. Pas de Prime Régisseur? Adaptation des horaires pour la fermeture? Les locaux pas adaptés ? Absence de postes dédiés ?

Effectivement la MTP va ouvrir dans un 1<sup>er</sup> temps par la mise en place d'un site Internet dédié et de l'accueil téléphonique mais pour une ouverture au public, il faudra attendre septembre ouverture au sans que les conditions de travail ne soient totalement favorables.

**Votes : UNANIMITE abstention**

### 3.B Département Finances, Marchés et Performance – Direction des Finances : Organisation finalisée

Présentation finale de la réorganisation du département finance.

L'organisation proposée dans son ensemble est cohérente. La CFDT a rappelé qu'il faudra être d'être vigilant dans la mise en œuvre de l'organisation, d'être attentif à l'accompagnement des agents dans l'acquisition de polyvalence des savoir-faire et apporter des formations aux agents.

**Votes : CFDT pour ; CGT/FO contre; UNSA/CFTC abstention**

### 3.C Direction Générale Déléguée à la Cohésion Social – Département Prévention et Solidarités.

#### 3.C1 département Prévention et Solidarités : exercice de la compétence RSA

Pour ces deux dossiers, toutes les organisations syndicales sont en Intersyndicale.

La création de ce nouveau Département et la suppression de la gestion du RSA par le CCAS choix (la compétence RSA transféré au département) ont amené les agents à nous alerter!En effet,

l'accompagnement au changement organisationnel est nettement insuffisant voir inexistant dans certains services.

Les OS ont mené une action d'alerte auprès des élus (déclaration en CT , courrier au maire, tracts, préavis de grève) et de nombreuses heures mensuelles avec les agents ont été organisées afin de les consulter ( comprendre et dénoncer les difficultés rencontrées).

**Le dossier est finalement adopté par le conseil municipal malgré 1 report de dossier en novembre pour organiser des temps de concertation supplémentaires et un vote unanimement contre des 5 organisations syndicales au deux CT de janvier).**

Nous continuerons à suivre l'accompagnement des agents du service RSA car il n'ont pas tous encore de postes et la passation des dossiers RSA au département est reculer à l'automne(cela devait être pour juillet) . Ceci montre bien que le vote du projet n'était pas si urgent !!

Pour le département prévention solidarité tout n'est pas encore calé n'ont plus .  
Des collègues se retrouvent à ce jour sans aucun poste et certaines missions ne sont pas encore totalement définies .

#### 4.A - Direction vie associative et Jeunesse : évolution de l'organisation du service patrimoine

Ce service à fait l'objet d'un diagnostic afin d'identifier les différentes pistes d'amélioration du service rendu.

Aujourd'hui , une réorganisation du travail est présentée en comité technique, après concertation des agents du service .

Pour le pôle travaux : transfert d'un poste de technicien.

Pour le Pôle locations : Une adaptation des horaires d'ouverture et des nouveaux modes de réservation en ligne.

**Votes : CFDT/CGT/UNSA :Pour ; CFTC Abstention ; FO Contre**

#### 4.B – Direction de la Relation aux usagers : ajustement des horaires de travail des gardiens de cimetière

Les agents de ce service ont fait le constat d'un besoin d'ajustement de l'activité. Les convois funéraires sont de plus en plus tardifs et débordent régulièrement sur l'horaire du midi.

De ce fait, les agents ont fait la proposition de décaler leur horaire de 30 minutes.

**Votes : Pour Unanimité**

#### 4.C direction des solidarités : adaptation temporaire de l'organisation de la MAIA

Ce dossier présente l'évolution du service par la création d'un poste temporaire d'adjoint administratif . Ce poste est intégralement financé par l'ARS.

**Votes : Pour CFDT/UNSA/CGT/CFTC contre FO**

#### 5.A – Tableau des effectifs ville de Nantes et CCAS

#### 5.B – État des lieux des postes par filière et par cadre d'emploi au 31/12/16 (pour information)

Présentation des effectifs Ville de Nantes et CCAS pour la période du 21 septembre au 16 janvier 2017. Ces tableaux montrent les mouvements de poste, créations-suppressions.

**Votes : Abstention unanime**

### 5.C – Référentiel métier des dessinateurs

Il est proposé ici de créer un référentiel métier de dessinateur pour permettre de partager une analyse commune et transversale des activités liées au métier.

La CFDT regrette que dans cette analyse, la qualification sur le grade de technicien n'est pas été retenu pour certains postes . Le métier de dessinateur est très spécifique, singulier , il est impossible de le faire rentrer dans un référentiel type car les missions sont diversifiées et les compétences requises sont différentes d'un poste à un autre.

**Votes : Contre CFDT/CGT ; Pour UNSA/CFTC ; Abstention FO**

### 5.D – Don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade

Mise en application du décret n°2015-580 du 28 mai 2015 entré en vigueur le 30 mai 2015 rend applicable ce dispositif dans la collectivité.

Aujourd'hui, il est désormais possible de faire « un don » anonyme de congé entre 2 agents pour un parent d'un enfant gravement malade si l'agent fait un appel aux dons.

La CFDT est favorable à la solidarité entre agent, nous demandons que cette mesure puisse être étendue dans des situations graves (ex maladies graves du conjoint , accompagnement d'un handicap enfants ou conjoint.

**Votes : Pour CFDT/CFTC/UNSA ; Contre CGT ; Abstention FO**

### 5.E Fiches de gestion RH ( Indemnité différentielle de grade et priorités des recrutements)

(pour information)

Régulièrement la collectivité, nous présente en CT des fiches de gestion RH afin d'harmoniser les règles de fonctionnement entre les services et les 2 collectivités (ville de Nantes, CCAS et la métropole. A chaque présentation nous rappelons que l'harmonisation doit se faire en concertation avec les organisations syndicales et surtout pas en harmonisant vers « le bas » comme cela se pratique régulièrement . De plus toutes les pratiques ne peuvent pas être totalement harmoniser car il faut tenir compte des spécificités de certains services , des contraintes, des horaires d'ouverture au public, des technicités , des problématiques de recrutement ...

